

RÈGLEMENTATION POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES



NORMADOC distribue l'ensemble des publications relatives au [transport de marchandises dangereuses](#). Le respect des dernières réglementations est essentiel pour expédier en toute sécurité des marchandises dangereuses par voie aérienne, maritime, fluviale, terrestre route et rail.



Retrouvez l'essentiel des documents relatifs à la [protection contre les matières dangereuses](#) sur notre site

RÈGLEMENTATION POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

IATA 2023 Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses

Reconnu par les compagnies aériennes du monde entier, le règlement IATA sur les marchandises dangereuses (DGR) est la norme de l'industrie pour le transport aérien de marchandises dangereuses. Il s'agit du manuel de référence le plus complet, le plus à jour et le plus convivial auquel l'industrie fait confiance depuis plus de 50 ans. Le DGR s'appuie sur les sources de fret les plus fiables de l'industrie pour vous aider à classer, emballer, marquer, étiqueter et documenter les envois dangereux

Applicabilité - (responsabilités de l'expéditeur et de l'opérateur, formation, sécurité, rapport d'incident)

Limitations - (marchandises interdites et cachées, quantités de stockage et de transport, transport par la poste, transport par passagers / équipage)

Classification - (explosifs, gaz, matières inflammables, toxiques, oxydantes, radioactives et corrosives et à risques multiples)

Instructions d'emballage - (explosifs, gaz, matières inflammables, toxiques, infectieuses, oxydantes, radioactives et corrosives et à risques multiples)

Spécifications d'emballage - (intérieur, UN, construction et essais, quantité limitée)

Documentation - (déclaration de l'expéditeur, lettre de transport aérien)

Manipulation - (stockage, chargement, inspection, fourniture d'informations, rapports, formation, conservation des documents)

Matières radioactives - (transport, limitations, classification, identification, emballage, essais, étiquetage, documentation, manipulation)

ICAO 9284

Instructions Techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses 2023-2024 (Doc 9284)

Connu sous le nom d'instructions techniques ou TI, ce manuel contient la seule source légale de réglementations pour le transport en toute sécurité de marchandises dangereuses par voie aérienne. Les expéditeurs, les exploitants, les autorités nationales et toute autre personne impliquée dans la chaîne du transport aérien trouveront dans ce manuel toutes les réglementations détaillées nécessaires à la sécurité du transport aérien de marchandises dangereuses.

ICAO 9284 Supplement

Supplément aux Instructions Techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses 2023-2022 42021-2023 (Doc 9284SU)

Ce document fournit des informations sur la sécurité du transport aérien de marchandises dangereuses qui intéressent principalement les États. Il complète ou explique plus en détail les informations de base contenues dans les Instructions techniques.

ICAO 9481

Éléments indicatifs sur les interventions d'urgence en cas d'incidents d'aviation concernant des marchandises dangereuses 2023-2024 (Doc 9481)

Ce document fournit des orientations aux États et aux exploitants pour l'élaboration de procédures et de politiques de gestion des incidents de marchandises dangereuses à bord des aéronefs. Il contient des informations générales sur les facteurs qui peuvent devoir être pris en compte lors du traitement de tout incident impliquant des marchandises dangereuses et fournit des codes d'exercices d'intervention d'urgence spécifiques pour chaque article énuméré dans les Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses (Doc 9284).

Ces 3 publications ICAO sont disponibles en abonnement de 2 ans pour 1 à plusieurs utilisateurs au choix:

➔ **TECHNICAL INSTRUCTIONS FOR THE SAFE TRANSPORT OF DANGEROUS GOODS BY AIR**
([Doc 9284](#), [Doc 9284SU](#))

➔ **TECHNICAL INSTRUCTIONS FOR THE SAFE TRANSPORT OF DANGEROUS GOODS BY AIR**
Version étendue ([Doc 9284](#), [Doc 9284SU](#) & [Doc 9481](#))

IMDG Code 2022 Edition (inc. Amendment 40-20)

IMDG Code Supplement, 2022 Edition

Le code international du transport de marchandises dangereuses par voie maritime (Code IMDG) a été développé comme un code international uniforme pour le transport de marchandises dangereuses par mer couvrant des questions telles que l'emballage, le transport et l'arrimage des conteneurs, avec une référence particulière à la séparation des substances incompatibles.

L'amendement 40-20 comprend des révisions de diverses sections du code et des exigences de transport pour des substances spécifiques. Il est obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2021 mais peut être appliqué par les administrations en tout ou en partie sur une base volontaire à partir du 1^{er} janvier 2020.

Le code, en deux volumes (I et II), est divisé en sept parties:

Volume I (parties 1, 2, 4, 5, 6 et 7 du Code) contient des sections sur:

- Dispositions générales, définitions et formations
- Classification
- Dispositions sur les emballages et les citernes
- Procédures d'expéditions
- Construction et Epreuves des emballages, GRV, grands emballages, citernes mobiles, CGEM et véhicules-citernes
- Opérations de transport

Volume II (partie 3 du Code) contient des sections sur:

- La liste des marchandises dangereuses, les dispositions spéciales et exceptions
- Les appendices A et B
- L'index

Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR 2023)

L'ADR, fait à Genève le 30 septembre 1957 sous l'égide de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, est entré en vigueur le 29 janvier 1968.

Cet Accord est destiné à accroître la sécurité du transport international de marchandises dangereuses par route. Ses annexes A et B imposent les conditions dans lesquelles les marchandises dangereuses, lorsqu'elles ne sont pas interdites, peuvent faire l'objet d'un transport international, par exemple, celles relatives à leur classification, emballage, marquage et étiquetage; à la construction des emballages, citernes et véhicules, aux épreuves qu'ils doivent subir et à leur agrément; au chargement, déchargement et circulation des véhicules; à la formation et aux obligations de sécurité de tous les intervenants.

L'Accord est régulièrement mis à jour pour tenir compte des progrès technologiques et industriels. Cette version a été préparée sur la base des amendements applicable à partir du 1^{er} janvier 2021.

Jusqu'à maintenant le titre de l'ADR était « Accord européen concernant le transport international de marchandises dangereuses par la route (ADR) ». Par décision des parties contractantes à l'accord, le mot européen sera supprimé dans cette nouvelle édition pour reconnaître le statut mondial de l'ADR et pour encourager tous les États membres des Nations Unies à y adhérer et à l'appliquer pleinement, soutenant ainsi les progrès vers la réalisation des objectifs de sécurité routière inscrits dans les objectifs de développement durable.

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) 2023

L'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) fait à Genève le 26 mai 2000 sous l'égide de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) et de la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) est entré en vigueur le 29 février 2008. Cette version a été préparée sur la base des amendements en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Le Règlement annexé à l'ADN contient des dispositions relatives aux matières et objets dangereux, à leur transport en colis ou en vrac à bord de bateaux de navigation intérieure ou de bateaux-citernes, ainsi que des dispositions relatives à la construction et à l'exploitation de tels bateaux. Il régit également les prescriptions et procédures relatives aux visites, à l'établissement de certificats d'agrément, à l'agrément des sociétés de classification, aux dérogations, aux contrôles, à la formation et à l'examen des experts.

La réglementation pour le transport de marchandises dangereuses par voie ferroviaire 2023

Le RID complété par l'arrêté « TMD » du 29 mai 2009, définissent les marchandises interdites au transport ferroviaire. Ainsi que les conditions respectées pour traiter les marchandises dangereuses.

Cette réglementation est composée de :

- volumes 1 & 2 au format A4, établissent les règles d'emballage, marquage et étiquetage, documentation, chargement/déchargement et exemption pour le transport de marchandises dangereuses par wagon
- arrêté TMD qui établit les règles des transports nationaux ou internationaux effectuée en France
- version numérique.

La Réglementation officielle est publié par l'OTIF et permet de gérer vos expéditions de marchandises dangereuses par voie ferroviaire. Les prescriptions de l'ouvrage RID 2021 en A4 sont applicables du 01 janvier 2021 s au 3 décembre 2022. Une période transitoire de 6 mois permet de s'adapter aux nouvelles règles afin d'être totalement conforme au 01 juillet 2021.

Qté	Sujet	Référence - Titre	Langue	Support	PV HT	PV TTC	Total TTC
	Fleuve	ADN 2023	Français	Papier	270,00 €	284,85€	€
	Route	ADR 2023	Anglais Français	Papier Papier	242,00 € 242,00 €	255,31 € 255,31 €	€
	Air	IATA 2023	Anglais	Papier	432,00 €	455,76 €	€
				Ebook	432,00 €	455,76 €	€
				Papier et Ebook	793,00 €	836,62 €	€
			Français	Papier	432,00 €	455,76 €	€
				Ebook	432,00 €	455,76 €	€
				Papier et Ebook	793,00 €	836,62 €	€
		ICAO Doc 9481	Anglais	Papier	289,00 €	304,90 €	€
			Espagnol	Papier	289,00 €	304,90€	€
			Français	Papier	289,00 €	304,90 €	€
	Mer	IMDG Code	Anglais Français	Papier Papier	305,00 € 305,00 €	321,78 € 321,78 €	€ €
	Mer	IMDG Code Supplément	Anglais Français	Papier Papier	149,00 € 149,00 €	157,20 € 157,20 €	€ €
	Rail	RID 2023	Français Anglais	Papier Papier	290,00 € 290,00 €	305,95 € 305,95 €	€ €
	Route et rail	Dorema U-tabs for ADR/RID 2023		Papier	14,00 €	14,77 €	€
						Total TTC	€
	Frais de port & gestion en France Métropolitaine				13,00 €	15, 60 €	15, 60 €
						Net à payer	€

Bon de commande à nous retourner :☐ par **courrier** : 12, Rue de Capri - F- 75012 PARIS - FRANCE☐ par **Fax** : + 33 (0)1 40 02 03 12☐ par **Email** : commande@normadoc.fravec votre règlement par chèque ou sur notre site **normadoc.com****Adresse de livraison et facturation :**

Société :

Code client NORMADOC (si connu) :

Code NAF : N° TVA intracommunautaire :

Service : Contact :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Fax :

E-mail :

Mode de règlement :☐ Client en compte☐ Chèque à la commande à l'ordre de NORMADOC☐ Virement à la commande

BP Rives Paris Italie - 1, Place André Masson 75013 PARIS

IBAN : FR76 10207 000 13 04013 071282 14 - **Code SWIFT** : CCBP FRPP MTG☐ Carte de crédit☐ CB international ☐ Visa ☐ Mastercard

N° de carte :

Expire fin :

Code de vérification :

Signature et cachet :**NORMADOC**12, Rue de Capri - F-75012 Paris
FRANCE

Tel : + 33 (1) 40 02 03 05

www.normadoc.com

info@normadoc.fr

